



# CODE DE **vie**

## ***École secondaire Rive-Nord***





En tout temps et en  
tout lieu

*Nos règles de vie*

- Je respecte les adultes, les élèves et moi-même.
- Je vouvoie les adultes.
- J'écoute les consignes des adultes.
- Je garde un ton de voix approprié.
- Je prends soin du matériel et des lieux.
- J'adopte un comportement sécuritaire.
- Je porte l'uniforme scolaire.
- Mes appareils électroniques sont rangés dans mon casier barré ou laissés à la maison.
- Dès mon arrivée, je range mon manteau et mon sac dans mon casier.

Pendant mes  
cours

- J'écoute la personne qui parle.
- Je respecte les règles de classe.
- Je demande de l'aide si nécessaire.
- Je m'engage dans mes apprentissages.
- Je suis assis à ma place.
- J'apporte mon matériel et mon agenda.
- Je porte mon uniforme adéquatement.
- Je suis présent et ponctuel.
- Je réalise mes travaux avec intégrité.

Gymnase  
(et parascolaire)

- Je fais preuve d'esprit sportif.
- Je collabore avec les adultes.
- Je partage l'espace.
- Je respecte les limites physiques et émotionnelles de chacun.
- J'aide à ranger le gymnase.
- Je m'engage dans les exercices.
- Je respecte les règles du jeu.
- Je cherche à m'améliorer.

Sorties  
éducatives

- Je respecte les consignes des accompagnateurs et du personnel sur place.
- Je suis calme dans le moyen de transport.
- Je ramasse mes déchets.
- Je porte mon uniforme.
- J'apporte le matériel demandé.
- Je fais signer la feuille de sortie par mes parents et je la remets à mon enseignant.

Corridors,  
escaliers, Agora  
et cafétéria

- Je circule de façon sécuritaire.
- Je mange dans les espaces prévus.
- J'évite les bousculades.
- Je laisse les escaliers dégagés.
- Je me déplace calmement.
- Je vais directement à ma destination.
- Pendant les cours, je circule avec une autorisation signée dans mon agenda.
- Je respecte la file.
- Je circule calmement.
- Je jette mes déchets.
- Je rapporte mon cabaret.

Salle de bain /  
vestiaire

- Je respecte l'intimité des gens.
- J'utilise les installations correctement.
- Je prends soin du mobilier.
- Je suis seul(e) dans ma cabine.
- J'utilise ces lieux pour mes besoins personnels seulement.

Local  
de retrait

- Je m'installe calmement à l'endroit prévu par le TES.
- Je respecte les consignes du TES présent au local.
- Je m'assure de faire la réflexion demandée en silence complet.

Casier

- Je respecte l'espace des autres.
- Je limite mon temps devant les casiers.
- Mon cadenas est barré en tout temps.
- Je me déplace calmement.
- J'évite les attroupements.

Bibliothèque

- Je contribue à un climat silencieux pour permettre à tout le monde de lire, étudier et se concentrer.
- Je manipule les livres avec soin pour qu'ils restent en bon état.

Terrain,  
stationnement,  
communauté  
voisinage

- Je respecte le mobilier urbain.
- Je joue de façon sécuritaire.
- J'évite le tirailage.
- J'applique les règlements de l'école.
- J'utilise uniquement les zones prévues pour me stationner.
- J'adopte un comportement sécuritaire comme conducteur, cycliste ou piéton.
- Je respecte le voisinage et la communauté en réduisant le bruit, en me déplaçant calmement et en représentant les valeurs l'école.

## Responsabilité de l'élève

Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 18.1)



Je dois adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire et envers mes pairs. J'agis aussi de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je contribue à créer un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et exempt d'intimidation, de violence, de manifestations de haine ou de discrimination, notamment celles liées au racisme, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle ou de genre, à l'homophobie, à un handicap ou à une caractéristique physique.

Pour y parvenir, je participe aux activités de l'école portant sur le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation, la violence, les manifestations de haine et la discrimination.



## Écarts de niveaux 1 et 2

### Matériel et lieux

- Se présente sans son matériel scolaire.
- Brise ou néglige son matériel scolaire.
- Nuit à la propreté des lieux.
- Mange ou boit en classe sans permission.
- Utilise son cellulaire ou un appareil électronique sans autorisation.
- Lance des objets, même sans intention de blesser.
- Utilise des objets (ballons, patins, planches à roulettes, etc.) dans un endroit non sécuritaire.

### Apprentissages

- Néglige ses travaux ou ses devoirs.
- Occupe une autre place que celle attendue.
- Parle au moment inopportun ou dérange les autres.
- Arrive en retard ou s'absente sans justification.

### Uniforme

- Porte une tenue vestimentaire non conforme.

### Respect

- Ignore la personne qui parle.
- S'entête ou argumente de manière inappropriée.
- Utilise un langage inapproprié
- Omet de suivre les consignes.
- Encourage des comportements inappropriés ou provoque.
- Se chaille (sans violence physique).
- Fait des commentaires déplacés ou sarcastiques envers un pair.
- Refuse de collaborer dans un travail d'équipe.
- Quitte le cours sans autorisation ou circule dans l'école sans permission.

**NB** Si l'un de ces comportements se répète malgré les interventions de niveaux 1 et 2, il pourra être reclassé au niveau supérieur, selon le jugement professionnel du personnel intervenant.





### Matériel et lieux

- L'élève fait du vandalisme.
- Il vole la propriété d'autrui.
- Il établit un commerce sans permission (ex: jeux de hasard, cellulaires, produits illicites).
- Il accède à des endroits non autorisés.
- Il reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction.

### Apprentissages

- Il s'absente de l'école fréquemment.
- Il triche ou plagie.

### Respect

- Il refuse de collaborer malgré les interventions.
- Adopte un comportement qui va à l'encontre de l'entente de bon voisinage.

### Produits illicites

- Il est en possession de produits interdits tels que du tabac, de la drogue, de l'alcool, une cigarette électronique ou des objets servant à leur consommation.
- Il est en possession d'une arme ou d'un objet pouvant servir d'arme sur le terrain de l'école.
- Il fume, vapote ou consomme (alcool ou drogue) sur le terrain de l'école.

### Violence sexuelle

- Il fait de la sextorsion.
- Il fait des gestes à caractère sexuel.
- Il tient des propos indécents.

### Violence psychologique

- Il insulte, tient des propos haineux.
- Il humilie, harcèle, intimide ou incite d'autres personnes à le faire (geste, paroles, attitude).
- Il partage des informations ou des images portant atteinte à l'intégrité d'une autre personne sans son autorisation.

### Violence physique

- Il fait des crises de colère.
- Il pousse, fait trébucher.
- Il lance des objets dangereux.
- Il commet des actions qui blessent physiquement.
- Il se bagarre.
- **Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte aux droits et libertés d'autrui.**

**NB** Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements violents ou d'intimidation.





### Niveau 1 – Rappel et soutien immédiat

- Rappel verbal clair et bienveillant des attentes.
- Reformulation de la consigne.
- Rappel individuel discret (proximité, contact visuel).
- Changement de place.
- Encouragement positif et soutien organisationnel.

### Niveau 2 – Conséquences logiques

- Ramasser, nettoyer, refaire, réparer.
- Réflexion écrite ou geste réparateur.
- Retrait d'un privilège mineur.
- Convocation en récupération.
- Communication simple aux parents (courriel ou note Mozaïk).

### Niveau 3 – Interventions formelles

- Rencontre individuelle formelle avec l'élève.
- Communication aux parents (appel ou courriel détaillé).
- Rencontre avec la direction ou la direction adjointe.
- Engagement écrit ou verbal (contrat de comportement).
- Collaboration avec les intervenants scolaires (TES, psychoéducatrice, etc.).

### Niveau 4 – Mesures disciplinaires

- Retenue
- Suspension interne
- Suspension externe
- Expulsion (selon les procédures du CSS)
- Implication de partenaires externes si nécessaire (police, DPJ, etc.)

*Les interventions présentées ci-dessus sont à titre indicatif.*

*Selon la nature de l'écart de conduite, le contexte, la sécurité et l'analyse professionnelle du personnel intervenant, une autre intervention, plus légère ou plus soutenue, pourrait être priorisée. Chaque situation est évaluée avec discernement afin d'assurer cohérence, équité et soutien à l'élève.*

# Fréquentation scolaire

1. «Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire. » (LIP art. 17)
2. «La fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves de 6 à 16 ans. L'élève doit être présent à l'école chaque jour, participer aux cours inscrits à son horaire et s'engager activement dans ses apprentissages. Les parents doivent justifier toute absence et collaborer avec l'école pour assurer l'assiduité de leur enfant. » (LIP, art. 14 et 18)

## ATTENTION

**L'équipe-école constate un enjeu grandissant d'absentéisme et d'assiduité chez plusieurs jeunes. Cette réalité nous préoccupe, car la présence régulière en classe demeure l'un des facteurs les plus déterminants de la réussite scolaire. Nous souhaitons donc sensibiliser les élèves et leurs parents à l'importance d'une fréquentation assidue et d'un engagement constant dans les apprentissages.**

Les cours, les récupérations, le rattrapage et les examens priment sur toute autre activité (ex. : cours ou examen de conduite, travail à temps partiel, tournoi sportif).

L'école n'est pas responsable lorsqu'un élève quitte le terrain scolaire sans autorisation de l'école ou des parents pendant la journée.





# Fréquentation scolaire

## Aux parents ou aux tuteurs :

Un parent doit motiver le retard ou l'absence de son enfant dans un délai de 48 heures, sans quoi une sanction pourra être appliquée. Veuillez noter que même lorsqu'une absence est motivée par un parent, l'école peut la considérer comme injustifiée pour des raisons pédagogiques. Tout élève absent à un examen sera **convoqué à une reprise** au moment déterminé par l'école.

Il revient aux parents de décider si leur enfant doit s'absenter pour des vacances, des activités sportives ou d'autres engagements familiaux à l'extérieur des périodes de congé prévues au calendrier. Les parents doivent en aviser l'école le plus tôt possible. Ces absences ne doivent pas entraîner de travail supplémentaire pour les enseignants; aucun programme d'enseignement spécifique ne sera fourni pour ces périodes.

## Comme élève, je dois :

Fréquenter l'école à tous les jours de classe, participer à tous les cours inscrits à mon horaire et prendre part aux activités éducatives prévues pour moi. Je ne peux abandonner un cours inscrit à mon horaire.

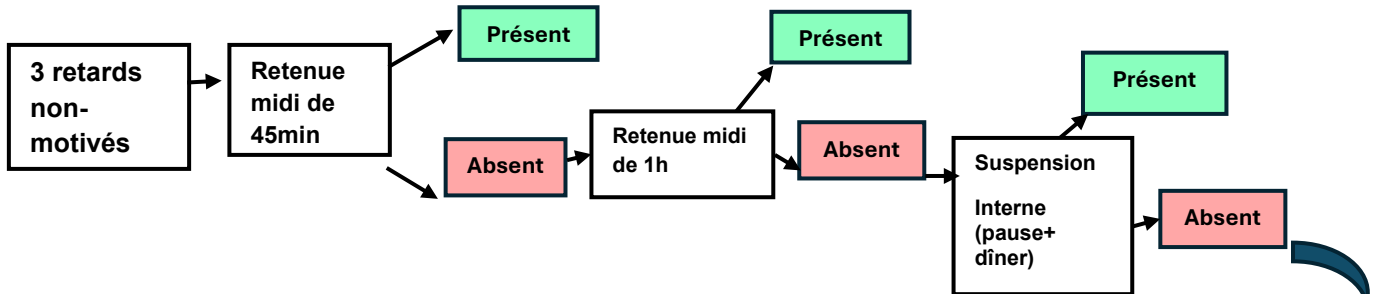




## Code de vie - Protocole d'assiduité

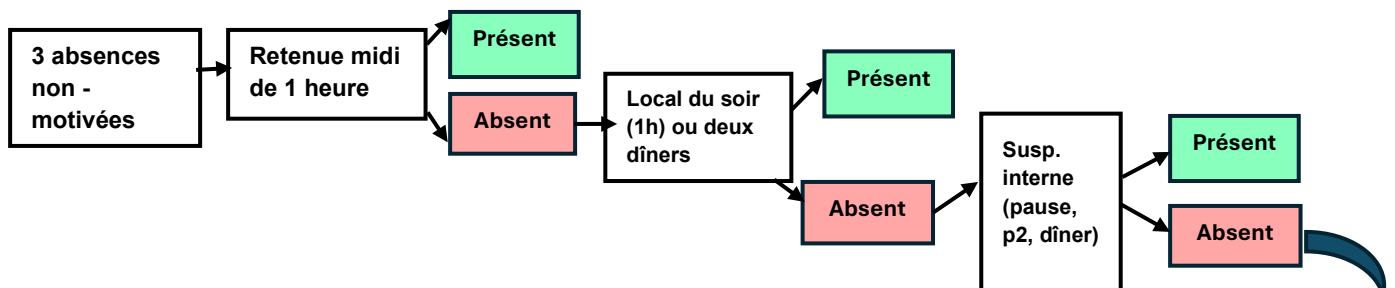
La place de l'élève est en classe et il doit être prêt à travailler à la 2<sup>e</sup> cloche

- 1) Retard :** Lorsque l'élève est en retard, il dérange au bon déroulement de la classe et nuit à ses apprentissages ainsi qu'à ceux des autres.
- Dès que la deuxième cloche sonne, l'élève est redirigé au bureau des surveillants pour faire signer son agenda.
  - Après son deuxième retard non-motivé, il sera redirigé au local de retrait et le protocole d'assiduité sera enclenché après trois retards non-motivés :
  - Après deux séquences du protocole, il y aura une gradation des interventions (suivis TES, courriels officiels et rencontres avec les parents).



Advenant l'absence non-motivée de l'élève lors des retenues ou de la suspension, une rencontre entre les parents, l'élève, et les intervenants de l'école sera nécessaire avant la réintégration du jeune dans ses cours.

**Absence non-motivée :** Un élève absent manque des notions nécessaires à son cheminement scolaire et prend du retard dans ses apprentissages. Après trois absences non-motivées, le protocole s'enclenche. Il y aura une gradation des interventions après deux séquences du protocole. Il est de la responsabilité de l'élève de rattraper le travail manqué.



À partir d'une deuxième séquence d'absences ou de retards, le/la TES communiquera avec les parents pour mettre en place une stratégie plus adaptée à l'élève.

N.B. Si un élève est absent lors d'une évaluation, la note inscrite sera **0** jusqu'à ce qu'il effectue la reprise, selon les modalités établies par l'enseignant.



# Intégrité intellectuelle



Être intègre, c'est être vrai. C'est montrer ce que je sais, ce que je comprends et ce que je suis capable de faire, tout en respectant le travail des autres. En tant qu'élève de l'école secondaire Rive-Nord, je m'engage à adopter des pratiques honnêtes dans mes travaux, mes examens et mes devoirs (Indiquer mes sources, rendre un travail dont je suis l'auteur, respecter les règles et consignes).

## Définitions :

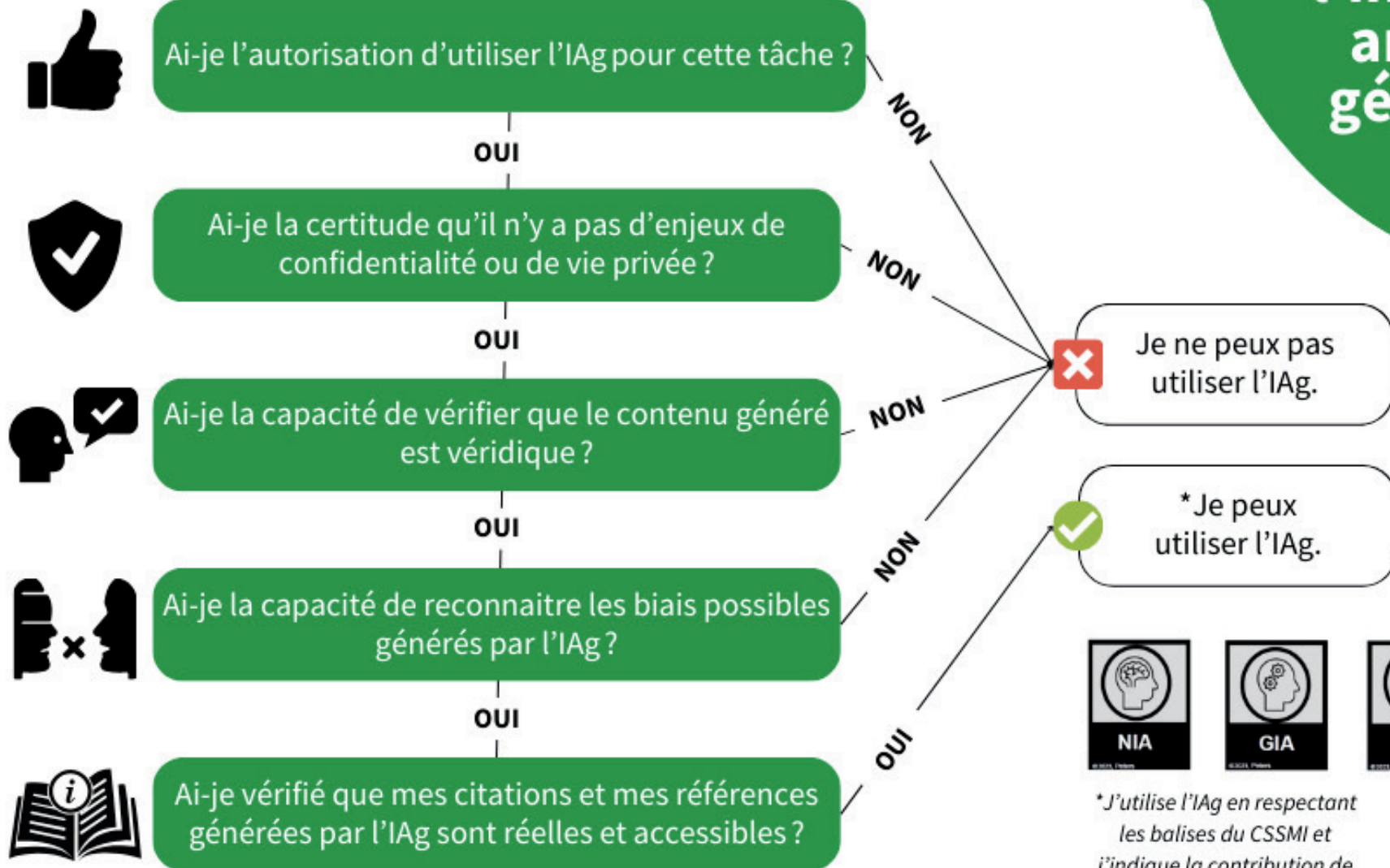
- **Tricherie** : Action d'utiliser un moyen non permis pour obtenir un avantage lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité évaluée (Office québécois de la langue française - OQLF).
- **Copiage** : Reproduire le travail, les réponses ou les idées d'une autre personne sans autorisation, dans un contexte évalué (OQLF).
- **Plagiat** : Présenter comme sien un texte, une idée, une image ou une production provenant d'une autre source, sans citer l'auteur ou la provenance (Université Laval - Politique sur l'intégrité académique).

## Si je ne suis pas intègre dans mes travaux :

- Je reprends mon travail dans un cadre supervisé, afin de démontrer mes apprentissages réels.
- Je produis une bibliographie commentée, pour montrer que je comprends mes sources et que je sais les utiliser correctement.
- J'ajoute toutes les citations nécessaires dans mon travail, en respectant les règles de présentation des sources.
- Je rédige une réflexion écrite sur l'intégrité intellectuelle, pour comprendre l'impact de mes actions et m'engager à adopter des pratiques honnêtes.
- Une communication est faite à mes parents, afin d'assurer un suivi cohérent entre l'école et la maison.
- Une note de 0 peut être attribuée, selon l'analyse de la situation et les règles de l'école.
- En cas de récidive, une intervention de la direction, un plan de responsabilisation ou toute autre mesure peut être mise en place.

Au CSSMI, nous abordons l'intelligence artificielle générative (IAg) de façon éthique et responsable. Nous misons donc sur une utilisation intègre de l'IAg en contexte scolaire.

# Est-ce que je fais un usage intègre de l'intelligence artificielle générative?



Les outils IAg approuvés pour une utilisation au CSSMI sont **Microsoft Copilot** et **Google Gemini**, intégrés dans nos environnements numériques exploités.



NIA



GIA



AIA



**NIA** Non-recours à l'intelligence artificielle  
**GIA** Généré par l'intelligence artificielle  
**AIA** Aidé de l'intelligence artificielle

\*J'utilise l'IAg en respectant les balises du CSSMI et j'indique la contribution de l'IAg à mon travail.





# N O N à la violence et à l'intimidation!

Toute manifestation de violence physique, verbale, psychologique, d'intimidation, de cyberintimidation, de racisme ou de sexisme est interdite en tout temps, que ce soit à l'école, lors des activités scolaires ou dans les transports scolaires, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux. (LIP, art. 76 (2° et 3°)).

## Définitions utiles

### **Conflit:**

Un conflit est un désaccord, une opposition ou une chicane entre deux personnes ou plus. Il implique généralement des forces relativement équilibrées et peut être résolu par la communication, la médiation ou l'intervention d'un adulte.

### **Violence:**

La violence à l'école se définit comme tout type de comportement non désiré, perçu comme étant hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité. La violence peut être vécue, et commise, par des élèves ou par le personnel scolaire. (INSPQ)

Elle peut être :

- physique (frapper, pousser, lancer un objet vers quelqu'un).
- verbale (insulter, menacer, humilier).
- psychologique (manipuler, isoler, ridiculiser).
- matérielle (voler, briser les biens d'autrui).

### **Intimidation:**

L'intimidation est une forme d'agression qui comporte obligatoirement les quatre critères suivants (références : MÉQ, guides ministériels sur l'intimidation) :

- Inégalité de pouvoir (force physique, popularité, âge, statut social, groupe, etc.).
- Intention de faire tort (blesser, humilier, exclure, contrôler).
- Détresse chez l'élève ciblé (peur, anxiété, isolement, perte de confiance).
- Répétition des gestes dans le temps ou risque de répétition.

Elle peut être :

- directe (insultes, menaces, coups, exclusion).
- indirecte (rumeurs, manipulation sociale).
- en ligne (cyberintimidation : messages, photos, vidéos, diffusion de contenu humiliant),



# NON à la violence et à l'intimidation!

**Si tu es témoin d'un geste de violence ou d'intimidation,  
voici ce que tu dois faire :**

- Aller chercher un adulte immédiatement.
- Nommer ce que tu as vu : les faits, sans interprétation.
- Soutenir la personne ciblée en restant près d'elle ou en l'accompagnant vers un adulte.
- Refuser d'encourager ou de partager des gestes ou contenus blessants (ex. : vidéos, rumeurs, messages).
- Signaler la situation même si tu n'es pas certain que c'est de l'intimidation.
- Utiliser les moyens de signalement de l'école (local, personne ressource, formulaire, etc.)

*Être témoin et agir, c'est protéger quelqu'un  
et contribuer à un climat sécuritaire.*

**Si tu vis une situation de violence ou d'intimidation, tu n'es pas seul.  
Voici ce que tu peux faire :**

- Parler à un adulte de confiance à l'école (enseignant, direction, intervenant, surveillant).
- Décrire ce qui s'est passé : qui, quoi, où, quand, comment.
- Garder les preuves si la situation se passe en ligne (captures d'écran, messages).
- Demander à être accompagné pour te sentir en sécurité dans tes déplacements.
- Refuser de répondre ou d'entrer dans le jeu de la personne qui t'intimide.
- Demander un plan de sécurité adapté à ta situation.

*L'école s'engage à intervenir rapidement, à assurer  
ta sécurité et à faire cesser la situation.*



NB

La nature, la gravité ou la répétition d'un écart majeur peut mener à des **interventions plus élevées**, selon le jugement professionnel du personnel. Dans les cas les plus graves, la direction **peut demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.**

Référence : LIP, art. 242.

# Prendre soin de sa santé mentale

Il peut t'arriver, comme à toute personne, de traverser des moments difficiles ou des épreuves qui semblent insurmontables. Souvent, les gens autour de toi t'offrent le soutien nécessaire pour faire face à ces situations. Cependant, certaines périodes demandent une aide plus importante, une aide professionnelle, structurée, et adaptée à ce que tu vis.

## **N'hésite pas à parler à un adulte de l'école si:**

- ta détresse ne s'améliore pas avec le temps;
- les ressources autour de toi ne suffisent plus;
- les difficultés rencontrées affectent ton travail, ta concentration, ton sommeil ou ta vie personnelle.
- tu n'as plus d'intérêt pour tes activités préférées, tu ressens une grande fatigue, une perte d'appétit, un vide ou une tristesse persistante;
- tu traverses une séparation ou un conflit important et tu dois prendre des décisions difficiles;
- tu éprouves des difficultés d'apprentissage ou de concentration et tu veux mieux comprendre ce qui se passe;
- un proche a vécu un accident ou un événement grave et tu t'inquiètes beaucoup pour lui.

*Demander de l'aide n'est jamais un signe de faiblesse. C'est un geste de lucidité, de courage et de responsabilité envers soi-même. Personne n'a à porter seul un poids trop lourd.*



**Besoin  
d'en parler?  
On est ouvert.**

Texte à 686868  
JeunesseJecoute.ca  
Appelle au 1-800-668-6868

Jeunesse, J'écoute



Parce que  
tes parents  
te gossent.

Parce que  
tu pensais  
qu'elle était ta  
meilleure amie.

Parce qu'elle  
l'a laissée.

TEL-JEUNES



# PROTOCOLE D'INTERVENTION

## vapotage

La consommation, la possession ou l'utilisation d'une vapoteuse est strictement interdite dans l'établissement et sur le terrain de l'école, conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Lorsqu'un élève est trouvé en train de vapoter ou en possession d'une vapoteuse, les étapes suivantes s'appliquent.

### 1. Intervention immédiate

- L'intervenant demande calmement à l'élève de remettre la vapoteuse.
- L'objet est confisqué immédiatement.
- Comme il s'agit d'un élève mineur, la vapoteuse ne peut jamais être remise à l'élève, même ultérieurement.

### 2. Communication avec les parents

- Les parents sont contactés dès que possible pour les informer de la situation.
- Ils sont avisés que la vapoteuse sera :
  - remise uniquement à un parent lors d'un rendez-vous à l'école,
  - détruite si les parents préfèrent ne pas la récupérer.

### 3. Suivi recommandé aux parents

**Afin de prévenir toute consommation, l'école recommande :**

- de rencontrer l'intervenante en toxicomanie (si disponible),
- d'entreprendre un suivi avec la TES de niveau.

Ce suivi vise à comprendre les besoins de l'élève, à l'informer des risques associés au vapotage et à l'accompagner dans le développement de comportements plus sains. L'objectif n'est pas de punir, mais d'aider l'élève à comprendre les risques et à adopter des comportements responsables. Voici des mesures éducatives que l'école peut appliquer :

### 4. Travail réflexif

L'élève peut être invité à réaliser un travail éducatif portant sur :

- les risques du vapotage (santé, dépendance, impacts sociaux),
- les lois encadrant l'usage des produits de vapotage,
- les conséquences pour les mineurs,
- les stratégies pour résister à la pression sociale

## PROTOCOLE EN TOXICOMANIE (DROGUE ET ALCOOL)

NIVEAU	SOUPEÇON	SOUS L'EFFET	POSSESSION	VENTE
<p style="text-align: center;"><b>NIVEAU 1</b></p> <p>L'élève est à son 1<sup>er</sup> écart</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Retour à la maison.</li> <li>★ Appel aux parents par la TES.</li> <li>★ Rencontre avec un intervenant.</li> <li>★ Établir le portrait de la consommation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension à déterminer.</li> <li>★ Retour avec les parents, la TES de niveau.</li> <li>★ Signalement DPJ.</li> <li>★ Rencontre obligatoire avec l'intervenant en toxicomanie.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>NIVEAU 2</b></p> <p>L'élève en est à son 2<sup>e</sup> écart</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Lors de tous soupçons de consommation, un membre de l'équipe-école communiquera avec les parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension externe à déterminer.</li> <li>★ Appel aux parents par la TES.</li> <li>★ Retour avec les parents, la TES de niveau.</li> <li>★ Rencontre obligatoire avec l'intervenant en toxicomanie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension externe à déterminer.</li> <li>★ Retour avec les parents, la direction et TES de niveau.</li> <li>★ Contrat d'engagement au besoin.</li> <li>★ Signalement DPJ.</li> <li>★ Suivi obligatoire par l'intervenant en toxicomanie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension de 5 jours à l'extérieur.</li> <li>★ Intervention policière.</li> <li>★ Référence à la DPJ.</li> <li>★ Référence vers un centre ou une ressource d'aide.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>NIVEAU 3</b></p> <p>L'élève en est à son 3<sup>e</sup> écart</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension externe à déterminer.</li> <li>★ Retour avec les parents, la TES de niveau, la direction et l'intervenant en toxicomanie.</li> <li>★ Rencontre obligatoire avec l'intervenant en toxicomanie.</li> <li>★ Information sur les ressources d'aide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension externe à déterminer.</li> <li>★ Retour avec les parents, la TES et la direction.</li> <li>★ Signalement à la DPJ.</li> <li>★ Référence vers un centre ou une ressource d'aide.</li> <li>★ Suivi obligatoire avec l'intervenant en toxicomanie.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Un retour pourrait être possible suite à une rencontre entre les différents intervenants et sous conditions.</b></p>

\*La direction se réserve le droit d'ajuster le protocole selon la situation



# Code vestimentaire



- Je porte un haut de la collection officielle dès mon arrivée sur le terrain de l'école et jusqu'à mon départ.
- Je garde mes vêtements officiels intacts : je ne les modifie pas et je m'assure que le logo de l'école reste visible.
- Je peux porter un chandail uni et sans inscription à manches longues sous mon haut officiel, mais je ne porte rien par-dessus à l'intérieur de l'école.
- Je choisis des vêtements sans messages violents, discriminatoires ou liés à des produits illicites.
- Je porte une jupe ou des bermudas d'une longueur respectable (mi-cuisse) et je m'assure que mes sous-vêtements ne sont pas visibles.
- À l'intérieur, je retire mon couvre-chef ou mon capuchon et je laisse mon manteau et mes bottes d'hiver à mon casier.
- En éducation physique, je porte **le gaminet rouge officiel** ainsi qu'un short ou un pantalon de sport. Lorsque mon cours est terminé, je remets mon uniforme **régulier**. Pour une question d'hygiène évidente, **j'évite de mettre mon chandail d'uniforme régulier par-dessus mon gaminet d'éducation physique rouge.**



- Je respecte le code vestimentaire lors des activités parascolaires et des événements organisés pendant les heures de classe, sauf avis contraire.
- Je comprends qu'un adulte peut intervenir si ma tenue n'est pas conforme.
- Si je ne respecte pas le code vestimentaire, je devrai porter un vêtement de rechange fourni par l'école, et **d'autres mesures peuvent s'appliquer, incluant un retour à la maison.**

Vêtements Unimage



Vous pouvez visiter la boutique virtuelle au <http://www.vetementsunimage.com> ou commander par téléphone au **450 661-6444**.

Le code d'accès de notre école est **ESRN81**



# ENCADREMENT appareils électroniques

À l'école secondaire Rive-Nord, nous croyons que **la technologie doit être au service de la pédagogie.** Nous voulons que les outils numériques soutiennent l'apprentissage, la concentration et la réussite, sans nuire à la mémoire de travail ni à la qualité de nos interactions. C'est pourquoi nous encadrons l'usage des appareils électroniques afin qu'ils demeurent des outils d'apprentissage, et non des sources de distraction.

**Nous te demandons de garder tes appareils électroniques à la maison ou dans ton casier.**

## **Motifs liés à la santé**

Si un professionnel de la santé recommande l'utilisation d'un appareil électronique pour un besoin particulier, tu en informes l'école et les adultes concernés, preuves à l'appui.

## **Protocole lors d'un écart de conduite**

Si tu utilises un appareil électronique sans autorisation, le protocole suivant s'applique :

- 1<sup>re</sup> fois : retrait pour la journée de classe suivante
- 2<sup>e</sup> fois : retrait pour les trois jours de classe suivants
- 3<sup>e</sup> fois : retrait pour les cinq jours de classe suivants

À chaque écart, une communication officielle est envoyée à tes parents ou tuteurs.

**À la fin de chaque journée de confiscation**, tu peux récupérer ton appareil au bureau des surveillantes. Si la période de confiscation se poursuit, tu dois remettre ton appareil à ta TES de niveau avant ton premier cours le lendemain. Le non-respect de cette procédure peut prolonger la période de retrait.

Si tu dépasses **trois** écarts, **seuls** tes parents ou tuteurs peuvent venir récupérer l'appareil, et d'autres mesures prévues aux règles de conduite peuvent s'ajouter.

## **Situation d'examen**

Pendant un examen, le simple fait d'avoir un appareil électronique sur toi, même éteint ou non utilisé, entraîne automatiquement le retrait de ta copie et la note de **0**, selon les consignes du MÉQ.

## Protocole d'intervention - Fouille

Afin d'assurer la sécurité de tous et de permettre à l'école d'intervenir de manière cohérente lorsqu'une situation l'exige, l'établissement précise que :

Les casiers sont la propriété de l'école. À ce titre, la direction se réserve le droit de les ouvrir et d'en vérifier le contenu en tout temps. Cette mesure vise à maintenir un environnement sécuritaire et à réduire l'attente raisonnable de vie privée associée à ces espaces.

La direction peut procéder à la fouille des effets personnels d'un élève (incluant les sacs, vêtements, appareils technologiques ou tout autre objet) lorsqu'elle a des raisons de croire qu'ils pourraient contenir des éléments liés à une infraction au code du vivre-ensemble ou à une menace à la sécurité des élèves ou du personnel.

Dans une telle situation, la direction peut demander à l'élève de déverrouiller son appareil ou de fournir son mot de passe afin de permettre la vérification nécessaire. Cette mesure est utilisée uniquement lorsque la situation le justifie et dans le respect des obligations légales de l'école en matière de sécurité. **(Lip, art 242)**



## Éducation physique

- Je me présente au gymnase avec des vêtements appropriés et des espadrilles non marquantes.
- Je ne suis pas autorisé à suivre le cours en chaussettes.
- J'utilise un cadenas dans les vestiaires.
- Je retire mes bijoux pendant les activités pour des raisons de sécurité.
- Si je dois être exempté d'un ou de plusieurs cours, j'apporte un billet médical, je le montre à mon enseignant et je le remets au secrétariat de niveau.
- Lorsque mon cours a lieu au centre sportif de la Ville de Bois-des-Filion, j'apporte une deuxième paire de souliers de sport réservée à l'intérieur.

## Arts plastiques



- Je me présente dans les locaux d'arts avec mon agenda et ma trousse de crayons. Mes enseignants me recommandent fortement de porter un **couvre-vêtement (vielle chemise, sarrau)** afin que mes élans artistiques ne tachent pas mon uniforme.
- 

## Art dramatique

- Je porte des vêtements qui me permettent de bouger librement.
- J'apporte mon agenda, des crayons et un duo-tang contenant des feuilles.
- J'enlève mes souliers ou mes bottes avant d'entrer dans le local (je prévois des chaussettes).



## Laboratoire de sciences



- Je porte les verres de sécurité fournis par l'école, sauf si je porte déjà des lunettes en verre incassable qui couvrent bien mes yeux.
- Je sais que les lentilles cornéennes ne sont pas recommandées lors des manipulations chimiques et que je les utilise à mes risques.
- Je porte le sarrau pendant les expériences et je le garde boutonné.
- J'attache mes cheveux s'ils sont longs ou mi-longs et je garde mon visage dégagé.
- Je ne touche jamais aux produits chimiques avec mes doigts.
- Je fais preuve de vigilance en tout temps au laboratoire.
- Je rapporte immédiatement tout accident, même léger, à l'enseignant ou à la technicienne.
- Je réalise uniquement les expériences assignées ou approuvées par mon enseignant.
- Je ne modifie jamais une expérience sans permission.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition et j'assume les dommages que je cause.
- Je n'entre pas dans les salles de préparation, qui sont réservées au personnel enseignant et aux techniciennes.
- Je ne garde pas de sacs ni de boissons dans le laboratoire.
- Dans un local de technologie, je ne porte pas de vêtements amples ni d'accessoires qui pourraient représenter un risque (foulards, bijoux, etc.). De plus, je dois porter des souliers fermés et sans talons hauts.

À la bibliothèque, je profite d'un espace dynamique axé sur la collaboration, le partage et les apprentissages. La bibliothèque est un carrefour où je peux m'instruire, socialiser et développer mes compétences (Extrait adapté de Gouvernement du Québec, Bibliothèques scolaires, consulté le 19 septembre 2024).

## **Pour répondre à cette mission, je respecte les différents espaces :**

- La zone d'études
- Le salon des lecteurs
- La zone de collaboration
- La zone informatique

## **Ordinateurs et impression :**

- J'utilise les ordinateurs uniquement pour mes travaux scolaires et mes recherches.
- Je m'authentifie toujours avec mes informations de connexion.
- Je n'accède pas aux réseaux sociaux, aux jeux vidéo ni à tout site à caractère violent ou sexuel.
- Deux ordinateurs en libre-service sont réservés exclusivement à la recherche dans le catalogue de la bibliothèque.
- J'imprime seulement des documents liés à mes travaux scolaires.

## **Accès durant les périodes de classe :**

Si je me présente à la bibliothèque pendant un cours :

- Je dois avoir une autorisation écrite de la direction, d'un(e) TES, du psychologue ou d'un(e) enseignant(e).
- Je signe la feuille de présence.
- Je reste à la bibliothèque pour toute la durée de la période indiquée.

## **Prêt de livres :**

- Je peux emprunter jusqu'à 6 livres.
- La durée du prêt varie selon le type de document.

## **Retour des livres :**

- Je retourne mes livres au comptoir de prêt ou dans la chute à livres située à l'entrée.
- Si j'ai des retards, je pourrais perdre temporairement le droit d'emprunter.
- Si je perds un livre ou que je le remets en mauvais état, une évaluation sera faite et une facturation pourrait s'appliquer.
- Mon droit d'emprunt peut être suspendu jusqu'au paiement de la facture.



# AUTRES INFORMATIONS

## CASIERS

Chaque élève se voit attribuer, au début de l'année, un casier qu'il partage avec un autre élève et qu'il doit utiliser toute l'année. Ce casier est la propriété de l'école et il est mis à la disposition de l'élève pour y déposer ses vêtements et son matériel scolaire seulement. Il est obligatoire d'utiliser un cadenas sécuritaire.

L'utilisation des cadenas-écoles est fortement recommandée pour en faciliter l'accès en cas d'urgence. Tout changement de casier doit être autorisé par les surveillants de l'école. Chaque élève est responsable de la propreté de son casier.

Pour assurer la sécurité des effets personnels, chaque élève doit maintenir un cadenas fonctionnel sur son casier en tout temps. Si un casier est trouvé sans cadenas, l'équipe-école se réserve le droit d'y installer un cadenas-école afin de protéger le contenu. Le coût du cadenas sera alors ajouté à l'état de compte des parents.

## AFFICHAGE

Tout ce qui est destiné à l'affichage doit être dûment identifié et approuvé par la direction. L'affichage doit se faire aux endroits prévus à cette fin et satisfaire aux exigences de la correction linguistique et de l'esthétique.

## RÉSERVATION DE LOCAUX POUR PROJET SCOLAIRE

Pour assurer une utilisation adéquate et respectueuse des espaces, tout élève ou groupe d'élèves doit aviser un adulte avant d'utiliser un local pour un projet scolaire (par exemple, pour filmer, enregistrer ou réaliser un travail d'équipe).

## SALLES DES ENSEIGNANTS

Le salon du personnel et les salles des enseignants sont strictement privés. Aucun élève n'est autorisé à entrer dans ces salles.

## STATIONNEMENT

L'École secondaire Rive-Nord ne possède pas suffisamment de places pour garer les voitures de son personnel. En conséquence, tous les élèves conduisant une voiture doivent stationner dans les rues avoisinantes. Seuls les membres du personnel sont autorisés à afficher la vignette officielle sur le pare-brise de leur véhicule. Tout élève qui ne respecte pas cette consigne s'expose à une sanction. Les bicyclettes et cyclomoteurs doivent être stationnés dans les espaces prévus à cette fin, et chacun doit respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées.

Les parents ne sont pas autorisés à utiliser le stationnement du personnel pour déposer ou venir chercher leur enfant. S'ils s'y stationnent ou y circulent, ils contreviennent aux règles de sécurité et de circulation de l'école.

## INTRUS

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit aux personnes ne fréquentant pas l'école de flâner et de circuler sur le terrain et à l'intérieur de l'école secondaire Rive-Nord. Pour en avoir l'autorisation, les visiteurs doivent se présenter à l'administration et y signaler le motif de leur visite.

La Cour Supérieure du Québec a accordé au Centre de services scolaire des Mille-Îles une injonction interlocutoire interdisant l'accès sur le terrain et dans les écoles aux personnes non autorisées.